

Image not found or type unknown



Encaissement d'un chèque de caution suite une inscription

Par **drh02**, le **14/09/2009** à **15:03**

Bonjour,

J'ai inscrit mon fils âgé de 17 ans dans un Centre de Formation pour qu'il prépare un BAC PROFESSIONNELLE en Alternance, pour validé son inscription il à fallu que je leur donne un chèque de caution.

Quelques jours après la rentré mon fils n'a plus voulu suivre cette formation et donc à demandé sa désinscription ce qui à été fait.

J'aimerais savoir si le centre de formation à le droit d'encaisser le chèque sachant qu' après de nombreuses recherches mon fils n'a pas trouvé d'entreprise d'accueil ni le Centre de Formation.

Merci d'avance.